

Procédure de demande ou de renouvellement de licence

La procédure est globalement inchangée :

Pour une nouvelle adhésion, communiquez nous par mail, les nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse postale et numéro de téléphone à l'adresse (et uniquement cette adresse) 5759049@ffhandball.net

1. Le club établira une demande dans le logiciel Gesthand de la FFHB. En cas de licences multiples pour une même famille, la même adresse mail peut être utilisée pour cinq licenciés.
2. Pour les créations de licences, renouvellement, mutation, à partir du courriel qu'il reçoit, le licencié renseigne et finalise sa demande de licence :

a/ création : il renseigne les différentes données personnelles (les champs latéralité et taille deviennent obligatoires) et télécharge les documents nécessaires (pièce d'identité, photo, etc.), Pour chaque justificatif, un voyant orange signale qu'un nouveau document a été téléchargé.

b/ renouvellement : les informations et documents de sa licence 2017-18 sont automatiquement réimportés pour sa licence 2018-19. Dès lors, l'intéressé vérifie leur exactitude et, si besoin, met à jour les éléments. Pour chaque justificatif, un voyant orange signale qu'un nouveau document a été téléchargé. Sans modification du justificatif importé de la saison précédente, le voyant reste au vert.

Rappel sur les documents médicaux :

— lors d'une création : le licencié doit télécharger un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou en loisir, obligatoirement établi après le 1er juin 2018, et renseigner la date de ce certificat ;

Lors d'un renouvellement : si le dernier certificat médical a été établi après le 1er juin 2016, alors celui-ci reste valable jusqu'à la fin saison 2018-19 et le licencié a juste à saisir de nouveau dans Gesthand la date d'établissement de ce certificat réimporté automatiquement. En outre, le licencié doit obligatoirement télécharger une nouvelle attestation de santé (après avoir répondu au questionnaire médical) et en mentionner la date dans Gesthand (obligatoirement après le 1er juin 2018).